Quelques documents sur la Sarre à propos du plébiscite d'aujourd'hui

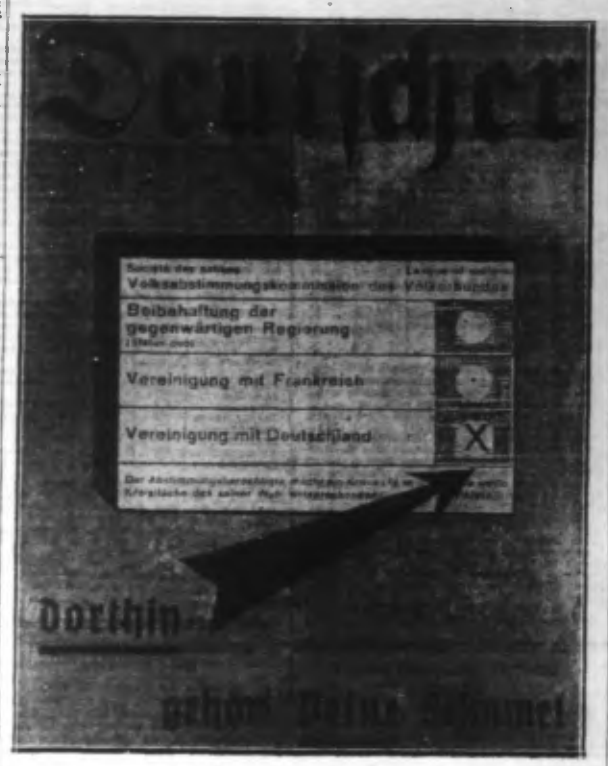

Une affiche nazie reproduisant le bulletin de vote que les Sarrois auront à remplir. Le petit cercle blanc se rapportant à la partie réservée aux partisans du rattachement à l'Allemagne, est marqué d'une croix et l'inscription en-dessous proclame : C'est là que tu dois voter !

Deux cents Maires hollandais qui auront la charge des cabines de vote le journée du plébiscite, sont arrivés, hier, à SARREBRUCK. Notre photo montre les Maires hollandais photographiés à leur arrivée à SARREBRUCK.

Voici le plus jeune votant, M. Johann MERL, qui atteint aujourd'hui sa majorité.

Le bâtiment de la Wartburg, à SARRE BRUCK, où se fera le dépouillement après le vote.

Les Sarrois se préparent à pavoiser le jour où ils connaîtront le résultat du plébiscite. Notre photo montre la vente des drapeaux dans un magasin de SARRE BRUCK.

Gendarmes Sarrois patrouillant dans les rues de la ville pour y faire respecter l'ordre.

LE CHOMAGE DANS NOTRE RÉGION

Le « Journal officiel » publie les statistiques suivantes relatives au nombre actuel des chômeurs dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

NORD

Les 71 fonds de chômage en activité allouent des secours à 63.963 chômeurs (56.467 hommes et 6.496 femmes), ainsi répartis : 13.634 par le fonds départemental groupant 304 communes et 44.329 par les fonds municipaux ci-après :

Lille 8 782 ; Roubaix 6.763 ; Tourcoing 2.901 ; Dunkerque 2 653 ; Caudry 1.850 ; Halluin 1.451 ; Saint-Amand 1.297 ; Wattrelos 1.236. Croix et Maubeuge 1 084 chacun ; Denain 1.005 ; Fourmies 969 ; Armentières 923 ; Lomme 857 ; Douai 819 ; Hellemmes 749 ; Raismes 737 ; Valenciennes 655 ; Wasquehal 623 ; Aniche 595 ; Hautmont 560 ; Cambrai 574 ; Hoeplines 494 ; Bailleul 493 ; Seclin 479 ; Lens 477 ; Anzin 448 ; Hasbeurdin 447 ; Viesx-Condé 418 ; La Madeleine 416 ; Lambersart 401 ; Marly 390 ; Mouveaux 343 ; Frasnes 340 ; Onnaing 311 ; Lys et Roncq 303 chacun ; Flers 299 ; Marcq 283 ; Le Cateau 282 ; Mons-en-Baroeul 281 ; Condé 274 ; Quiévrechain 257 ; Bruay et Faches-Thumesnil 238 chacun ; Comines 232 ; San-le-Noble 230 ; Roncnin 229 ; Escaudain 185 ; Louvroil 175 ; Somain 171 ; Estaires 163 ; Waziers 160 ; Wallers 156 ; Glageon 147 ; Hem 140 ; Harchrouck 139 ; Merquette 131 ; Auby 127 ; Avesnes 116 ; Trith-Saint-Léger 105 ; Lisselles 102 ; Saint-Andre 100 et 531 dans huit autres fonds.

En ce qui concerne le chômage partiel, 25 caisses allouent des secours à 2.504 ouvriers 1.979 hommes et 615 femmes ; 461 sont secourus par le fonds départemental, groupant 295 communes et 2.133 par les caisses municipales ci-après :

Saint-Amand 444 ; Halluin 401 ; Hautmont 208 ; Glageon 209 ; Maubeuge 160 ; Armentières 85 ; Estaires 94 ; divers (18 caisses) 449.

En outre, à Dunkerque, 96 marins en chômage complet et 1.784 dockers en chômage intermittent reçoivent des allocations ; à Gravelines, 33 dockers sont secourus.

Par ailleurs, 32 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers allouent des secours à leurs adhérents. Le total des chômeurs ainsi secourus est de 2.431 (2.204 hommes et 1.227 femmes) en chômage complet et de 4.208 (2.197 hommes et 2.208 femmes) en chômage partiel.

Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 1.982 ouvriers et ouvrières, de trois jours pour 1.714, de quatre jours pour 874 et de cinq jours pour 124 ouvriers et ouvrières.

D'autre part, la caisse syndicale de la batellerie de Dunkerque secourt 36 de ses adhérents ; de plus, la caisse des maîtres artisans du Nord verse des allocations à 207 de ses adhérents, celle de Valenciennes, à 4 artisans.

PAS DE CALAIS

Le chômage s'aggrave sensiblement.

Des secours sont alloués à 11 906 chômeurs (10.974 hommes et 932 femmes) ainsi répartis : Calais 4.210 ; Boulogne 681 ; Arras 565 ; Desvres 405 ; Outreau 358 ; Liévin 316 ; Béthune 301 et 5.041 dans 154 autres fonds ; d'autre part à Nesles, 6 chômeurs partiels sont secourus.

Le chômage est important, surtout dans les industries textiles (3.959) ; le bâtiment (1.650) ; la manutention (2.089) ; les métaux (1.343).

Par ailleurs, les caisses spéciales secourent 480 dockers à Calais, 169 dockers et 96 marins à Boulogne et 17 dockers à Sangatte.

BLESSÉS CRANIENS DE GUERRE « IMPLAÇABLES »

On nous communique :

« Les blessés de guerre reconnus implaçables pour la plupart des blessés du crâne, sont dans une situation pénible. Cette situation est justiciable de l'attention des Parlementaires et de la bienveillance du ministre des Pensions. Elle doit aussi faire l'objet de démarches énergiques et pressantes près des Pouvoirs publics : c'est à quoi s'attache « L'Union Mutuelle des Blessés de la tête de la région du Nord de la France » groupement spécialisé pour la défense des droits et des revendications de cette catégorie de mutilés de guerre.

« Cette organisation a signalé d'une façon toute spéciale, la situation de cette minorité si nécessiteuse et digne d'intérêt. La première mesure à envisager pour les blessés crâniens implaçables est de leur allouer d'abord le taux d'invalidité de 100 % de manière à leur assurer au moins leurs besoins. Ensuite leur accorder une allocation spéciale compensatrice permanente vu leur droit reclassement social.

« En effet, contraindre un mutilé à vivre avec une pension moyenne de 506 fr., par mois, c'est le voner à la misère noire, l'obliger à des surmauts de revolte, d'exaspération. Prétendre que des blessés de guerre reconnus « implaçables » au regard des emplois réservés, créés pour parachever l'indemnisation de ces blessures, sont des chômeurs, c'est faux !

« Trépanés, blessés de la tête, commotionnés nerveux de la région Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise, adhérez tous en masse à l'Union pour réclamer avec insistance tous vos droits et obtenir l'allocation spéciale compensatrice permanente, votée par la Chambre des Députés en 1929 et qui n'a pas encore vu le jour. Pour tous renseignements et adhésions pour l'année 1935 prière de s'adresser à : M. Georges Ghys, président fondateur, 31, rue des Tanneurs, à Lille, ou se tient journellement la permanence (joindre timbre pour réponse).

COMBINÉS BARRAL
Pour la conservation parfaite des ŒUFS
5 COMBINÉS BARRAL
Pour 500 ŒUFS : 11 fr.
Notice gratis sur demande
Mr RIVIER
Villa d'Alésia, Paris (14e)
Marque déposée

AVIS DE CONCOURS

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Un concours pour l'emploi de stagiaire des Contributions indirectes aura lieu les 11 et 12 avril 1935.

Les candidats pourront s'adresser pour tous renseignements (conditions d'admission, pièces à fournir, programme, etc...) au Directeur des Contributions indirectes de LILLE, 80, rue Menrain, pour les arrondissements de Lille, Douai et Dunkerque ; au Directeur de VALENCIENNES, 24, rue de Mons, pour les arrondissements d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes. Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 12 février 1935.

EMPLOIS EN INDO-CHINE

Des concours pour l'accession aux emplois de contrôleur stagiaire et de contrôleur adjoint stagiaire des douanes et régies, d'une part, de vérificateur stagiaire et de vérificateur adjoint stagiaire du même service d'autre part, auront lieu en Indochine et à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Rennes, Besançon, Clermont-Ferrand, Poitiers, Caen, Grenoble, Nancy, Lille, Strasbourg et Alger, aux dates ci-après : A) Concours d'accession aux emplois de contrôleur stagiaire et de contrôleur adjoint stagiaire les 20 et 21 juin 1935. B) Concours d'accession aux emplois de vérificateur stagiaire et de vérificateur adjoint stagiaire, les 27 et 28 juin 1935.

Les candidats devront faire parvenir, deux mois avant les dates fixées pour les épreuves, au Ministère des Colonies (direction du Personnel et de Comptabilité, 3e Bureau A), 27, rue Oudinot, Paris, leur demande d'inscription accompagnée des pièces réglementaires exigées.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'Agence économique de l'Indochine 20, rue de la Boétie, Paris (8e).

CONCOURS POUR LE CHOIX DE L'AFFICHE ET DU DIPLOME POUR FLORALIES DE LA FLANDRE OCCIDENTALE A RUMBEKE

On nous communique :

« L'Association « Floralia » qui a pour but la propagande en faveur du développement de la vente des fleurs et spécialement des végétaux à fleurs, qui sont devenus depuis quelques années la spécialité de la West-Flandre, va organiser, en 1935, les expositions suivantes dans le parc bien connu de Rumbeke : de 20 au 21 avril, une exposition printanière ; du 29 avril au 3 septembre, une exposition permanente ; du 25 août au 8 septembre une exposition d'été.

« Il y aura en même temps dans les locaux une exposition de tableaux (fleurs et natures mortes) ainsi qu'une exposition de livres revues et films relatif à l'horticulture.

« Tous les artistes désintéressés sont invités à participer au concours pour le choix d'une affiche et d'un diplôme (500 le de prix, exécutables sur pierre, avec au maximum de trois couleurs établie en grandeur d'exécution 0 m. 65 sur 1 m. pour l'affiche et à envoyer avant le 31 janvier 1935.

« S'adresser pour tous renseignements à M. J. Calleus secrétaire général des Expositions, 72, avenue de la Paix à Courtrai. Les projets envoyés seront exposés.

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

POUR L'ASSAINISSEMENT DU MARCHÉ DU BLÉ

Les agriculteurs de la Somme veulent passer à l'action directe

La Société des Agriculteurs de la Somme a tenu hier matin samedi, à Amiens, sa première réunion de l'année 1934, réunion extrêmement importante à laquelle assistaient un nombre considérable d'agriculteurs du département. Elle était présidée par M. Adolphe Pointier, président de la Fédération des Producteurs de Lait. A ses côtés, sur l'estrade, on remarquait plusieurs parlementaires du département, notamment les sénateurs Pierrin, Bourdeaux et Jovelet et M. Coache, député de l'arrondissement d'Abbeville.

Un émouvant appel du président

M. Pointier a commenté longuement et âprement la dernière loi votée pour l'assainissement du marché du blé. Il a accusé le président du Conseil d'avoir méconnu les intérêts des cultivateurs et d'avoir sciemment cherché à faire disparaître toutes les organisations agricoles et chambres d'agriculture.

En terminant, il a accusé également le gouvernement de conduire l'agriculture française à la ruine et a adjuré ses auditeurs, en présence du grand danger qui les menace, de rejeter loin derrière eux les vieux errements, de prendre conscience de la force qui représente leur réunion. « Si, dit-il, vous savez choisir vos chefs, les suivre, les appuyer de votre confiance et de votre énergie, si au lieu de demeurer des indifférents, vous devenez des hommes d'action, fiers de votre indépendance, résolus à revendiquer vos droits, à les défendre, alors seulement il vous sera possible de conquérir votre liberté d'espérer en des jours meilleurs et de rêver enfin de prospérité. »

Pour le front paysan

M. Odillard, président du Syndicat Agricole d'Alliy-sur-Noye, qui a pris ensuite la parole, a fait applaudir les parlementaires du département qui avaient voté contre la loi sur le blé. Il a invité les cultivateurs de la Somme à constituer le Front Paysan et à ne pas oublier qu'ils formaient 55 % des électeurs français.

M. Bleuville, président de la Caisse Agricole du Santerre, déclare que la cinquième loi sur les blés que l'on venait de voter confirmait la ruine de la culture.

« La politique gouvernementale, dit-il, vise à notre anéantissement, à notre ruine, au profit seulement de quelques affairistes. La dernière loi n'a été votée que dans ce but. Les freudeurs continuent leur trafic. Seuls les producteurs font les frais de cette politique. L'heure est venue des actes décisifs. Il faut mobiliser les forces agricoles et créer dans chaque commune un syndicat de défense paysanne. »

Pour un programme de défense

M. Pointier se rallia à cette opinion et déclare que samedi prochain on convoquera à la Maison de l'Agriculture, une commission spéciale qui élaborera un programme de défense.

M. Padieu, secrétaire général du Parti Agraire, a apporté à cette proposition l'appui de son parti dans le département et fit adopter une motion de protestation qui se termine par l'annonce que les paysans vont passer à l'action directe.

M. Harent, président de la Chambre d'Agriculture, déclara qu'il s'offrait à transmettre cette motion au gouvernement.

M. Bleuville intervint et déclara qu'il faut tout d'abord constituer les Syndicats de défense. Il en fut ainsi décidé et la séance se termina après l'adoption de quelques propositions de moindre importance.

LES HERBAGERS DE L'AVESNOIS EXPOSENT LEURS DIFFICULTÉS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Pour le bureau du Syndicat d'études et de défense des intérêts des herbagers de Cartignies et Petit-Fayt, M. R. Mattes, président, vient d'adresser à M. Flandin, Président du Conseil, une lettre qui traduit, en précisions chiffrées, les difficultés de l'élevage dans l'Avesnois.

« A titre indicatif, nous avons l'honneur de vous informer : 1° Que le coût d'entretien annuel d'une vache laitière est en moyenne dans notre région, de 1.500 francs ; 2° Que les recettes provenant de la vente du lait d'un vache ont été en moyenne, l'an dernier, de 1.400 fr. ; 3° Que nous ne trouvons acheteurs de notre bétail qu'à des cours très inférieurs à son prix de revient ; 4° Que notre production ne se vend qu'à des coefficients de 2 à 4, tandis que les charges et les frais pour le marche de nos exploitations restent aux coefficients de 8 à 8.

« Il résulte donc, M. le Président du Conseil, qu'en travaillant dans des conditions aussi désavantageuses, qui sont les causes immédiates de nos souffrances et de notre détresse, qu'après un travail de 12 heures par jour, nous sommes beaucoup plus pauvres à la fin de l'année qu'au début.

« Nous sommes persuadés qu'une enquête chez les fermiers de notre région serait pour vous, M. le Président du Conseil, une révélation, car nous avons la certitude que vous êtes loin de soupçonner l'extrême gravité de la situation des herbagers de l'Avesnois exploitant de fermes de à 20 hectares ».

ACHETEZ VOS ENGRAIS AZOTÉS

Quelques agriculteurs peuvent hésiter à prendre dès à présent livraison des engrais azotés dont ils auront besoin pour la campagne de printemps parce qu'ils attendent une baisse des cours. Nous leur rappelons que les producteurs d'engrais azotés font bénéficier de la garantie de baisse tous les engrais (Sulfate d'Ammoniaque, Nitrate de Chaux, Ammonitrates, Nitrate de Soude) achetés à partir du 15 Décembre 1934.

Au cas où une baisse aurait lieu, les prix des engrais azotés achetés actuellement seraient donc ramenés aux nouveaux cours. 9436

LES BLÉS REPORTÉS DE LA RÉCOLTE 1933

Le « Journal Officiel » du 12 janvier publie l'avis suivant concernant l'emploi des blés de report de l'année 1933.

Les titulaires de contrats de report modèle A. B. C. de blés de la récolte 1933 sont informés que la cinquième tranche de un huitième est mise en distribution, à dater du 12 janvier 1935.

Conformément aux dispositions de l'article 1er du décret du 31 octobre 1934, il est également mis en distribution, à compter de la même date, une deuxième tranche de un cinquième des contrats de report modèle D.

Les groupements agricoles qui n'ont pas vendu la totalité des blés faisant l'objet de la quatrième tranche pourront à leur choix, pour la quantité restant disponible sur cette tranche, demander : soit le transfert de ce disponible sur la cinquième tranche, soit une autorisation d'exportation comportant un remboursement de 65 fr. par quintal et une attestation AE. Dans ce cas, les autorisations d'exportation et les attestations AE correspondantes ne seront accordées que pour les deux tiers du disponible sur la quatrième tranche et sous réserve que cette fraction du disponible atteigne 900 quintaux au minimum. Le surplus sera obligatoirement transféré sur la cinquième tranche.

Les demandes de transfert du reliquat de la quatrième tranche, ou des autorisations d'exportation devront être adressées au ministère de l'agriculture (comité interprofessionnel du contrôle des importations, 26, boulevard Raspail, Paris (7e) qui fera parvenir aux groupements intéressés les formules nécessaires à cet effet.

Il est précisé à ce sujet que le calcul du disponible sur la quatrième tranche sera effectué en tenant compte des attestations délivrées à ce jour, et que les attestations inutilisées qui seraient retournées ultérieurement ne pourront donner lieu à autorisation d'exportation.

Enfin il est rappelé que les attestations AE ne seront délivrées aux groupements qu'après l'exportation des blés et pour les quantités réellement exportées.

LE STOCKAGE COOPÉRATIF

L'avis suivant intéresse les coopératives titulaires de contrats de stockage à vente échelonnée pour la récolte 1934.

Les coopératives titulaires de contrats de stockage à vente échelonnée sont informées que par application de l'article 7 du cahier des charges du 17 août 1934, relatif à l'entrepôt des stocks de blé de la récolte 1934, le ministre de l'agriculture prolonge de deux trimestres, à dater du 15 juillet 1935, pour la moitié des quantités stockées, l'effet desdits contrats.

Sportsmen lisez les lundi, samedi
les sports du nord
le plus fort tirage des régionaux sportifs. — Le numéro 25 sont.

MARCHÉS DE PARIS

A PARIS, 12. — **Viandes** : Bœufs : Quartier derrière, 8.15 ; devant, 3.50 ; Aloyau, 9.50 ; Cuisses, 4.50 ; Train antier, 8.50. — Veaux : 1re qualité, 9.85 ; 2e, 7.55 ; 3e, 5.95 ; Pan Cuisseau, 10.75. — Moutons : 1re, 12.75 ; 2e, 10.45 ; 3e, 7.75 ; Gigots, 17 ; Carrêms jarés, 20 ; Epaule, 8. — Porcs : 1re, 5.50 ; 2e, 3.45 ; Filets, 9.50 ; Jambons, 7.25 ; Lard, 4. — Beurres : Laiterie Normandie, 14.75 ; Charente Poitou Touraine, 18.25 ; Malaxés Normandie, 12.75 ; Malaxés Normandie, 12.75 ; Malaxés Bretagne, 10.50. — Œufs : Picardie et Normandie, 8.25 ; Bretagne, 4.45 ; Poitou, néant ; Touraine Centre, 5.95 ; Conserves, 5.50 ; Outre-Mer, 3.95. — Fromages : Brie moyen, 1.45 ; Camembert Normandie, 2.25 ; Divers, 1.20 ; Lieieux, 3.50 ; Pont-L'Evêque, 2.70 ; Port Salut, 7.75 ; Gruyère et Comte, 8.15. — Volailles : Canards Rouennais et Nantais, 10 ; Fermes, 7.75 ; Lapins morts, 9.15 ; Coles, 7 ; Poulets Nantais, 12.50 ; de Bresse, 15.90 ; Poules de Bretagne, 10. — Poissons : Barbues, 8.50 ; Bars, 15 ; Harengs français pleins, 0.75 ; Homards vivants, 17.50 ; Langoustes vivantes, 19.50 ; Maquereaux français gros, 3.50 ; petits, 5.25 ; Merlans brillants, 3.25 ; ordinaires, 2.25 ; Morues salées, 3.50 ; Raies, 3 ; Sardines salées, néant ; Fraîches, 35 ; Soles, 17 ; Marennes, 37 ; Portugaises, 22.50 ; Moules Isigny, 0.70.

A PARIS, 12. — **Clôture**. — **Grains**. — Blés disp., cote officielle, 78. — Seigles : Tous incotés. — Orges : Tendance sans affaires, courant, 65 vend. ; proch., 66 vend. mars, 65 vend. ; 5 de fév., 5 de mars, 3 d'avril, 3 de mai, incotés. — Maïs : Tous incotés. — Avoines : Tendance calme, disp. cote officielle, 46 ; courant, 44.75 ; proch., 46-46.50 ; mars, 47 payé ; 3 de fév., 47 payé ; 8 de mars, 47.50-47.75 ; 8 d'avril, 48.25-49.50 ; 3 de mai, 48.75-49.

Sucre. — Tendance ferme, courant, 194.50 ; mars 196.50-197 ; 3 de fév., 196.50 ; 8 de mars, 197-197.50 ; 8 d'avril, 198-198.50, tous payés. Cote officielle, 195 à 194.50.

Alcools fiévre. — Inchangés.

MARCHÉS DES CAFÉS

LE HAVRE, 12. — Cote Usique. — Tendance soutenue. Ventes : 1.000 : Janvier, 147 ; février, 147.50 ; mars, 149 ; avril, 149 ; mai, 149 ; juin, 149 ; juillet, 149.25 ; août, 149.25 ; septembre, 149.75 ; octobre, 149.75 ; novembre, 149.75 ; décembre, 150.25.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Valenciennes, 12. — Beurre, 16 à 17 fr. le k. ; œufs, 0.55 à 0.60 p. ; fromage blanc, 7 à 3.50 le k. ; hollande, 8 à 12 fr. le k. ; marolles, 6 à 8 fr. p. ; camemberts, 2 à 3 fr. p. ; pommes de terre, 0.50 à 0.75 le k. ; oignons, 1 à 1.25 le k. ; ails, 7 à 8 fr. le k. ; carottes, 0.40 à 0.75 le k. ; poireaux, 1.25 à 2.25 le b. de 12 ; céleri, 1.25 à 1.50 le gros pied ; choux-fleurs, 3 à 4 fr. p. ; choux-fleurs, 0.75 à 1 fr. p. ; épinards, 1.25 à 1.50 le k. ; chicorée de Bruxelles, 0.80 à 1.25 le k. ; pigeons, 10 à 11 fr. la c. ; jambons, 22 fr. le k. ; lard, 11 à 16 fr. le k. ; tripes, 3 à 5.50 le k. ; poulets vivants, 14 à 20 fr. p. ; morts, 14 à 15 fr. le k. ; poules vivantes, 18 à 18 fr. p. ; mortes, 11 à 12 fr. le k. ; canards vivants, 14 à 18 fr. p. ; morts, 11 à 12 fr. le k. ; lapins vivants, 18 à 26 fr. p. ; morts, 11 à 12 fr. le k. ; viande chevaline : contrefilet, 16 à 18 fr. le k. ; bifteack, 14 à 16 fr. le k. ; côte, pot-au-feu et jarret, 4 à 8 fr. le kilo.

— **Farines**, 148 à 150 fr. les 100 kilos ; blés blancs, 76 fr. les 76-77 kilos ; seigles, 65 fr. les 100 k. ; escourgeons, 54 fr. ; avoines, 46 fr. ; maïs, 125 fr.

Au 11 janvier, il y avait : 104.675 sacs de sucre aux entrepôts de Valenciennes.

A Cambrai, 12. — Cours constatés par la Commission de la Cote. Achat direct à la Culture. Blé, 74 fr. les 100 kilos ; avoine, 46 fr. ; escourgeon, 55 fr. ; seigle, 61 fr. ; paille de blé, 125 fr. les 1.000 k. ; paille d'avoine, 100 fr. ; fourrage de luzerne, 325 fr. ; fourrage de trèfle, 275 fr. ; cossettes de chicorée, 69 fr. les 100 k. ; pommes de terre, 50 fr.

Vente à la Culture : Son de froment, 48 fr. les 100 k. ; sourteaux de lin, petit format, 83 fr. ; grand format, 78 fr. ; sourteaux d'arachides, 68 fr. ; sourteaux de ricin, 40 fr. ; nitrate de soude, 81 fr. ; sulfate d'ammoniaque, 89 fr. les 100 k.

BRONCHITEUX ASTHMATIQUES !
Le Sirop Akker donne des nuits calmes.
« Je prescrits le Sirop Akker et le résultat est toujours surprenant. C'est un remède remarquable dans le traitement des voies respiratoires et surtout des affections provoquant des angoisses telles que l'asthme, la coqueluche et autres » écrit le Dr. L. Hue, le célèbre spécialiste, de Nice. Dès les premières cuillerées le Sirop Akker fera expectorer sans effort les mucosités qui chargent votre poitrine et provoquent la toux et les angoisses. Sous son action « dynamique », comme disent les médecins, les bronches retrouvent leur élasticité perdue et la respiration redevient profonde et silencieuse. Souverain dans les cas de toux, rhume, grippe, bronchite. Tte Pharm., le flacon 11 fr 20. 9326

HERNIE
M. GLASER, 14, Bd Sébastopol Paris
Fabricateur des Assurances Sociales des Sociétés de Secours Mutuels des Grandes Administrations
JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SEBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils dont l'action hémostatique se réalise sans gêne, sans modification ni interruption de travail, les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu complètement.
Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernies doivent s'adresser sans retard à M. GLASER qui leur fera gratuitement essai de ses appareils de 8 à 10 h.
LILLE tous les jours de 8 h. à midi et de 13 h. à 18 h. cabinet régional, 52, rue Faidherbe (dim. et fêtes exceptés).
Boulogne-sur-Mer, 18 Janv., Hôtel du Bras-d'Or, 8 rue du Bras-d'Or
Béthune, 14 Janv., Hôtel de la Gare.
Orchies, 18 Janv. Hôtel des Voyageurs (face Gare)
Maubeuge, 19 Janv., Hôtel de la Poste.
Denain, 17 Janv. Hôtel du Commerce.
Saint-Amand-les-Eaux, 18 Janv., Grand Hôtel de Paris.
Dunkerque, 19 Janv., Hôtel du Commerce, 25 rue L. Gambetta
Tourcoing, 20 Janv., Hôtel Verdy (près Gare).
Valenciennes, 21 Janv., Hôtel de Flandre.
Douai, 22 Janv., Hôtel du Grand Cerf Commerce
Le Cateau, 23 Janv., Hostellerie du Marché.
Cambrai, 24 Janv. Hôtel du Mouton Blanc.
Avesnes, 25 Janv. de 9 h. à 8 h., Hôtel de la Gare
Caudry, 26 Janv. Hôtel de la Gare
Roubaix, 27 Janv., Café des Arcades, 55 rue du Maréchal Foch.
Hirson, 28 Janv., Hôtel du Commerce.
Le Quesnoy, 29 Janv., Hôtel du Grand Paris.
Laon, 30 Janv., Hôtel du Commerce (face Gare)
Saint-Quentin, 31 Janv., Hôtel 6 Octobre.
Lens, 1er Février, Hôtel de la Gare (Monté)
Valenciennes, 2 Fév., Hôtel de Flandre.
CHUTES MATRICE et tous Organes, Varices, Orthopédie
M. GLASER, 44, boul. Sébastopol, PARIS 9370

A Caudry, 12. — Beurre, 16 à 17 fr. le k. ; œufs, 0.60 p. ; pommes de terre, 0.70 le k. ; haricots secs, 1.80 à 3.40 le k. ; poules, 12 fr. le k. ; poulets, 14 fr. le k. ; dindes, 12 fr. le k. ; lapins, 9 fr. le k.
Bœuf au kilo : Aloyau, 18 à 20 fr. ; rosbeef, 11 à 18 fr. ; entrecôte, 18 fr. ; gite à la noix, 8 fr. ; croiture, 3 fr.
Veau au kilo : Escalopes, 20 fr. ; noix sans os, 20 fr. ; rouelle, 14 fr. ; côtelettes, 14 fr. ; épaule, 12 fr. ; blanquette, à 7 fr. 50 ; foie, 20 fr.
Mouton au kilo : Gigot, 16 à 20 fr. ; filet, 22 fr. ; côtelettes, 20 fr. ; ragout, 7.50 à 10 fr.
Porc au kilo : Jambon frais, 14 fr. ; filet, 13 fr. ; côtelettes, 12 fr. ; poitrine, 8 fr.
A Orchies, 12. — Beurre, 7.75 le livre ; œufs, 0.65 pièce.

(LIRE LE SUITE EN HUITIEME PAGE)

mieux que l'aspirine
CACHET FAIVRE
80 centimes
Toutes Pharmacies.